

Usages de Foucault entre la psychanalyse et le marxisme. Discours de la résistance et pratiques de l'intervention intellectuelle en société

Oleg Bernaz
Université catholique de Louvain

Abstract

Uses of Foucault in Psychoanalysis and Marxism: Discourses of Resistance and Practices of Intellectual Intervention in Society

In this paper I analyze two distinct contemporary perspectives on the Foucauldian concept of power and resistance, namely the perspectives enlightened by Judith Butler's *La vie psychique du pouvoir* and by Stéphane Legrand's *Le marxisme oublié de Foucault*. Although these two approaches are interesting ways of discussing the Foucauldian concept of resistance and power, they fail to take into account the role that intellectuals play in practices of social emancipation. Instead I develop the concept of "specific intellectual" in order to explore in more depth the Foucauldian concept of resistance and social innovation.

Keywords: Power, Resistance, Specific Intellectual, Psychoanalysis, Marxism, Institution, Michel Foucault.

Introduction

Dans le premier volume portant sur l'histoire de la sexualité publié en 1976, Michel Foucault change sa perspective d'analyse du discours de la psychanalyse freudienne en lui assignant une place radicalement différente de celle qu'elle avait occupée dans ses travaux précédents. Si dans son *Histoire de la folie* ainsi que dans *Les mots et les choses* Foucault accordait à Freud le rôle d'avoir libéré le savoir sur la folie de

son régime « scientifique » codifié en termes de « pathologie mentale », dans la *Volonté de savoir* la psychanalyse freudienne est l'un des facteurs centraux du renforcement d'un dispositif de pouvoir que Foucault fait remonter, entre autres, à la pratique de l'aveu propre à la pastorale chrétienne¹. C'est l'établissement d'une nouvelle théorie du pouvoir qui permet à Foucault d'opérer un tel changement. C'est encore ce renouveau théorique qui rend possible une autre manière de penser la résistance aux nouvelles pratiques d'assujettissement qu'un certain freudo-marxisme était incapable, selon Foucault, d'analyser dans leur spécificité historique. En insistant sur une analyse minutieuse des technologies de pouvoir plutôt que sur une critique du fonctionnement des appareils idéologiques et répressifs d'État, Michel Foucault ouvre la voie d'un discours original sur l'émancipation collective. Il permet de comprendre, plus précisément, en quoi consistaient les insuffisances d'une théorie du pouvoir en tant que force répressive et, ce faisant, rend visibles de nouvelles issues de la logique propre au fonctionnement du biopouvoir.

Pourtant, le rapport entre les technologies assujettissantes du pouvoir et les pratiques de résistance n'est pas facile à analyser dans la mesure où Foucault ne localise pas, dans sa démarche, un fondement de l'exercice du pouvoir ou, pour le dire autrement, il fait de l'exercice du pouvoir son propre fondement. En effet, les descriptions de la généalogie foucauldienne n'ont pas de centre unique et semblent se déployer sous la forme de l'éparpillement, ce qui rend difficile de spécifier, dans un champ structuré par le fonctionnement du pouvoir, les foyers des pratiques émancipatrices. C'est précisément en ce sens que nous devons entendre la critique que Nicos Poulantzas adressait à la généalogie foucauldienne :

Pour Foucault, la relation de pouvoir n'a jamais d'autre fondement qu'elle-même, elle devient simple « situation » à laquelle le pouvoir est toujours immanent et la question *quel pouvoir et pour quoi faire* apparaît chez lui tout à fait dirimante. Ce qui a chez Foucault un résultat précis, aporie nodale et absolument incontournable de son œuvre : les fameuses résistances, élément nécessaire de toute situation de pouvoir, restent chez lui assertion proprement gratuite en ce

sens qu'elles n'ont aucun fondement ; *elles sont pure affirmation de principe*. Si le pouvoir est d'ores et déjà toujours là, si toute situation de pouvoir est immanente à elle-même, *pourquoi y aurait-il résistance ? D'où viendrait cette résistance et comment serait-elle seulement possible ? [...]* Chez Foucault, cette question reste sans réponse (Poulantzas 2013, 216-217).

C'est pour trouver une réponse possible au problème de la résistance et à la créativité des nouvelles formes de subjectivation que les commentateurs de l'œuvre foucauldienne ont dirigé leur attention vers les derniers écrits de Michel Foucault². Pourtant, un tel intérêt pour les derniers travaux de Foucault sous-estime le potentiel et l'originalité de la conception foucauldienne du pouvoir développée dans *Surveiller et punir* et dans *La volonté de savoir* pour penser tant la résistance au pouvoir politique que le processus de la créativité sociale. Dans ce travail, nous développerons l'hypothèse selon laquelle le concept foucauldien d'« intellectuel spécifique » peut nous aider à faire valoir cette originalité. Pour illustrer cette hypothèse, nous nous proposons tout d'abord de faire un examen critique des deux démarches contemporaines qui exploitent le potentiel théorique des travaux foucauldien de la première moitié des années 1970 pour avancer dans l'analyse du concept de résistance : il s'agit de la démarche proposée par Judith Butler³ et de celle introduite par Stéphane Legrand⁴. C'est dans le sillage de ces deux perspectives de recherche que nous développerons notre hypothèse de travail.

Pratiques de la résistance dans « la vie psychique du pouvoir »

En procédant à une analyse du rapport que les travaux de Michel Foucault entretiennent avec la psychanalyse freudienne et lacanienne, Judith Butler part du constat que le pouvoir, chez Foucault, ne doit pas être conçu en tant qu'instance assujettissante s'exerçant de manière unilatérale sur un sujet passif situé en dehors des rapports de domination. Il est important de faire observer, avec Butler, que le pouvoir chez Foucault est contraignant dans la mesure où il réussit à

produire, *dans* l'acte même de sa coercition, le sujet *sur* lequel il s'exerce⁵. Inversement, le sujet en tant qu'effet d'une technologie coercitive du pouvoir, n'est pas une force tout uniment passive, car il investit son énergie libidinale dans un rapport de domination tout en y reconnaissant son identité. Le sujet, en tant qu'effet du pouvoir, doit ainsi être analysé au niveau de l'articulation d'un mécanisme coercitif sur une force libidinale pré-subjective. Chez Foucault, selon Butler, la discipline est l'exemple concret d'un tel mécanisme de pouvoir. En effet, la technique disciplinaire du pouvoir agit dans et sur le corps afin de le rendre performant selon une logique normative non thématifiée en tant que telle.

C'est de ce point de vue que peut être décrite la norme d'un comportement, en utilisant une expression foucauldienne, en tant qu'elle est une « âme, prison du corps » (Foucault 1993, 38). La norme en tant qu'elle est une âme-prison du corps est à entendre, insistons sur ce point, avec un double sens : non seulement la norme normalise ce sur quoi elle s'applique, mais, plus profondément encore, elle se réalise au-dedans même du corps des individus normalisés. Le corps est ainsi emprisonné par une âme qui fabrique une réalité spécifique, le sujet discipliné. De ce point de vue, c'est le corps qui est « *dans l'âme* » (Butler, 139) comme dans un champ d'immanence clôturé sur lui-même, sans véritable extériorité. Pourtant il faut présupposer l'existence du corps pour que l'âme puisse y inscrire sa force normative. C'est ainsi que l'âme, en tant que norme productive, est ce qui institue un clivage entre, d'un côté, le corps normalisé et de l'autre, le corps refoulé. Le corps, dans cette perspective, est à la fois une force assujettie et le lieu d'une force émancipatrice : le corps excède au-dedans même de son espace le pouvoir qui l'instrumentalise. De même que dans la psychanalyse le sujet n'est pas la même chose que la psyché dont il émerge, chez Foucault l'identité du sujet n'est pas la même chose que le corps dont elle émerge (Butler 2002, 150)⁶. Si les procédures disciplinaires sont intrinsèquement liées à un idéal du moi représentant la matrice virtuelle par rapport à laquelle tout sujet doit ordonner ses actions futures et présentes, le corps est, si l'on suit Foucault, le site d'un excès de forces non-totalisables par l'ordre symbolique. Pourtant, ce qui

semble le plus important aux yeux de Judith Butler, n'est pas tant le corps en tant que réservoir inépuisable de forces mobiles, mais le discours que l'on mobilise pour signifier notre corps. Ce sont les décalages entre les *usages* des signes, les re-significations, qui représentent un point d'appui dans le mouvement de résistance au pouvoir normalisateur⁷. Le « fossé » qui sépare les différents usages d'un discours normalisateur est l'imaginaire. C'est l'horizon de l'imaginaire qui excède l'ordre symbolique en ouvrant l'espace de la résistance aux interpellations disciplinaires propres au fonctionnement du pouvoir foucauldien : « L'identité ne peut jamais être pleinement totalisée par le symbolique car ce que celui-ci ne réussit pas à ordonner émergera dans l'imaginaire en tant que désordre, site de contestation de l'identité » (Butler 2002, 153).

Si le mérite de l'interprétation proposée par Judith Butler est de rendre possible un dialogue fructueux entre la psychanalyse lacanienne et la généalogie foucauldienne du milieu des années 1970, elle ne prend pas assez en compte la spécificité du rapport que le discours de la psychanalyse entretient, dans les travaux de Foucault, avec l'analyse marxienne du mode de production capitaliste. Force est de constater que, pour penser la résistance au pouvoir normalisateur des technologies disciplinaires, Judith Butler fait valoir l'efficacité d'une *causalité psychique*, soit sous la forme des forces qui traversent le corps et ne peuvent pas être totalisées par une norme quelconque, soit sous celle de l'imaginaire qui sape l'ordre symbolique au point même de son possible enfermement dans un champ d'immanence. Toutefois, il convient d'insister sur le fait que, chez Foucault, c'est moins la psyché en tant que lieu d'émergence d'une pratique émancipatrice qui est questionnée que, au contraire, l'efficacité d'une causalité sociale à travailler selon une modalité spécifique. En effet, dans la conjoncture politique de la fin des années 1960 et du commencement des années 1970, Michel Foucault avait pris position par rapport à la manière dont la perspective freudo-marxiste, notamment celle adoptée par Wilhelm Reich, expliquait le phénomène social de l'exclusion des sujets considérés comme marginaux. Il est important de

revenir brièvement sur la spécificité de ce positionnement critique. En discutant le quatrième point méthodologique développé dans la leçon du 14 janvier de son cours au Collège de France « *Il faut défendre la société* », donné en 1976, Michel Foucault reprend d'une manière schématique la critique qu'il avait avancée à propos d'un certain type d'analyses psychanalytiques ayant pour objectif, entre autres, d'expliquer le phénomène de la répression des individus considérés comme marginaux, tels que le fou, le délinquant ou encore les enfants sexuellement pervers. De tels phénomènes historiques d'exclusion s'expliquent, selon la lecture que fait Foucault de Reimut Reiche et Wilhelm Reich, par l'ascension, au XVII^e siècle, de la bourgeoisie en tant que classe dominante et, simultanément, par le changement du statut du corps, qui d'organe de plaisir devient instrument de performance. Ainsi, la répression des catégories sociales marginales peut être comprise selon la logique qui affirme que toutes les formes de dépense qui étaient irréductibles au renforcement des forces productives sont bannies⁸. Le sujet considéré comme fou, le sujet délinquant ou le pervers sexuel sont, sous cette grille de lecture, tout autant des manifestations sociales marginales de leur propre inutilité économique. L'objection qu'avait faite Foucault à ce type d'analyse est complexe. Il faut tout d'abord noter que, du point de vue de l'historique empirique, l'idée selon laquelle la sexualité aurait été réprimée au XVII^e siècle est fautive : « Sur le sexe, les discours – des discours spécifiques, différents à la fois par leur forme et leur objet – n'ont pas cessé de proliférer : une fermentation discursive qui s'est accélérée depuis le XVIII^e siècle » (Foucault 1976, 23). Aussi, cette fois-ci à un niveau conceptuel, il est important de souligner que l'on peut soutenir la possibilité de déduire, à partir du constat que la classe bourgeoise est devenue une classe dominante au XVII^e siècle, exactement le contraire de l'exclusion des catégories sociales marginales. Ainsi, on peut affirmer, à partir du constat de l'intérêt d'une classe dominante, que le dressage de la sexualité infantile ou des délinquants est plus souhaitable économiquement que leur exclusion. Pour sortir de cette impasse d'argumentation circulaire et comprendre la spécificité d'un phénomène socio-historique d'exclusion, il convient de se

concentrer, selon Foucault, non pas tant sur les individus exclus, mais sur les manières d'exclure, de surveiller et punir. Dans cette perspective d'analyse, on peut affirmer que :

La bourgeoisie ne s'intéresse pas aux fous, mais au pouvoir qui porte sur les fous ; la bourgeoisie ne s'intéresse pas à la sexualité de l'enfant, mais au système de pouvoir qui contrôle la sexualité de l'enfant [...] De l'ensemble de mécanismes par lesquels le délinquant est contrôlé, suivi, puni, réformé, il se dégage, pour la bourgeoisie, un intérêt qui fonctionne à l'intérieur du système économique-politique général (Foucault 1997, 30).

La manière dont Foucault procède dans sa démarche exige que l'on prenne pour point de départ une analyse de la spécificité des technologies d'exclusion de la sexualité infantile ou de la délinquance pour montrer ensuite par quels biais ces technologies d'exclusion se sont étatisées et devenues profitables économiquement pour une classe politiquement dominante. Autrement dit, c'est une analyse de la causalité sociale qu'il convient de déployer afin de pouvoir saisir à la fois les procédures d'assujettissement à l'idéologie étatique et les pratiques de la résistance. C'est dans une telle perspective d'analyse que la démarche proposée par Stéphane Legrand permet de reprendre, de manière originale, le discours de la résistance. Nous suivrons cette démarche en parcourant deux étapes de questionnement : nous allons tout d'abord décrire le problème de l'unité conceptuelle des pratiques disciplinaires se déployant dans des institutions hétérogènes pour, dans un deuxième moment, analyser la pertinence de la référence à une terminologie marxiste afin de résoudre le problème précédemment posé.

Le problème de l'unité des pratiques disciplinaires

L'analyse des pratiques disciplinaires développée dans la 3^e partie de *Surveiller et punir* pose problème dans la mesure où Foucault n'explique pas la manière dont on peut les ressaisir sous une unité conceptuelle à partir d'une description de leur déploiement dans des institutions fort hétérogènes comme par exemple les écoles, les casernes, les usines, les hôpitaux, les

prisons, etc. On ne peut en effet pas affirmer la forme généralisée de ces institutions, le système panoptique, sans une analyse concrète de leur fonctionnement pratique qui fait en même temps surgir des difficultés quant à leur articulation dans une unité cohérente. De manière plus précise, on peut poser le problème suivant :

Qui nous garantit par exemple que les contraintes technico-économiques de la répartition fonctionnelle des corps en vue de la maximisation de l'utilité produite (dont parle par exemple le chapitre sur « Les corps utiles ») pourront être adéquates aux exigences technico-disciplinaires de la répartition des regards suivant le principe de la surveillance hiérarchisée (*Surveiller et punir*, pp. 201-209) ? Selon quelles normes s'effectuent la synthèse et l'harmonisation de ces deux fonctions si évidemment distinctes quant à leurs rationalités propres ? (Legrand 2004, 30-31).

Faisant usage d'un même terme, la discipline, pour décrire des pratiques disparates, Foucault ne nous donne pas, dans *Surveiller et punir*, la clé conceptuelle pour penser leur unité de base. La spécificité de la démarche proposée par S. Legrand consiste à affirmer que pour sortir de l'impasse inhérente aux analyses foucauldienne des technologies disciplinaires, il faut avoir recours au « référentiel Marx » et poser comme principe le fait que « sans déterminisme en dernière instance dans un processus surdéterminé, il n'y a plus du tout de déterminisme, c'est-à-dire plus d'explication » (Legrand 2004, 31). Dans cette perspective de travail, l'unité de la structuration du rapport qu'entretiennent les techniques disciplinaires aurait pour référentiel les rapports de production en tant que détermination en dernière instance. Afin de consolider cette thèse, Stéphane Legrand analyse la généalogie foucauldienne de l'émergence des pratiques disciplinaires que l'on peut trouver dans un cours récemment publié au Collège de France, *La société punitive*. La reprise de ce cours, ainsi que sa corroboration avec les descriptions de *Surveiller et punir*, permet de penser de manière originale le lien qu'entretiennent les technologies disciplinaires, les rapports de production et le système juridique. En effet, l'implantation de la discipline en tant que condition d'effectivité des lois formelles juridiques

correspond, au milieu du XVIII^e siècle, à la prolifération des moyens de production que l'on ne pouvait pas facilement protéger et que l'on mettait entre les mains de groupes de plus en plus nombreux d'ouvriers. Afin de protéger ces richesses, placées entre les mains des ouvriers pour aussitôt leur enlever le profit, il fallait instaurer une condition pratique et effective qui doublait la simple loi formelle interdisant le vol : « Il faut un supplément de code qui vienne compléter et faire fonctionner cette loi : il faut que l'ouvrier lui-même soit moralisé » (Foucault 2013, 153). Or c'est précisément la disciplinarisation qui se présente, alors, en tant que condition d'effectivité de la loi formelle qui structure les rapports de travail. Et Foucault de dire : « Le contrat salarial doit s'accompagner d'une coercition qui est comme sa clause de validité » (Foucault 2013, 153). On peut ainsi affirmer, comme le fait Stéphane Legrand, que c'est du point de vue des luttes de classes et de l'émergence sociale des rapports de production capitalistes que l'instauration des disciplines est pensée par Foucault (Legrand 2004, 37). Mais il est en même temps important d'observer que la pratique disciplinaire « remplit un second rôle vis-à-vis des rapports de production, qui n'est pas seulement leur reproduction par le contrôle des résistances et des illégalismes populaires, mais aussi l'implantation, chez les producteurs immédiats, des dispositions subjectives requises par la production en vue du profit » (Legrand 2004, 37). La discipline n'est donc pas uniquement une technique qui sert à donner effectivité à une loi d'interdits régissant les rapports de travail, car elle agit sur et dans la capacité de produire de la plus-value chez les individus assujettis aux appareils de production capitaliste. Mais il y a plus. En effet, ce deuxième rôle rempli par la pratique disciplinaire vis-à-vis des rapports de production relève à son tour de l'idée que la discipline fonctionne selon une rationalité orientée dans un double sens : les dispositifs disciplinaires augmentent la capacité des individus de produire de la plus-value *en même temps* qu'ils restreignent le champ de possibilité d'une action émancipatrice. Autrement dit, les techniques disciplinaires fabriquent des sujets utiles économiquement et dociles politiquement. Comme l'affirme Michel Foucault, la discipline :

disassocie le pouvoir du corps ; elle en fait d'une part une « aptitude », une « capacité » qu'elle cherche à augmenter ; et elle inverse d'autre part l'énergie, la puissance qui pourrait en résulter, et elle en fait un rapport de sujétion stricte. Si l'exploitation économique sépare la force et le produit du travail, disons que la coercition disciplinaire établit dans le corps le lien contraignant entre une aptitude majorée et une domination accrue (Foucault 1993, 162).

Sous quel prisme réflexif peut-on thématiser, dans cette situation, la possibilité d'une action émancipatrice ? La spécificité de l'argumentation déployée par Stéphane Legrand consiste en ceci qu'elle situe l'unité du fonctionnement des pratiques disciplinaires en rapport avec le mode de production capitaliste. Cette articulation entre les dispositifs disciplinaires et le mode de production capitaliste, nous avons déjà insisté sur ce point, doit nécessairement être analysée en rapport avec la pratique proprement politique qu'est la lutte de classes. Comme l'affirme Stéphane Legrand dans *Les normes chez Foucault*, « la clef d'intelligibilité des rapports de pouvoir (de type disciplinaire) se trouve dans *les luttes de classe*. C'est à ce prix que les thèses de Foucault sont à nos yeux tenables » (Legrand 2007, 104 ; nous soulignons). Il faut toutefois souligner que la démarche développée par Stéphane Legrand ne se limite pas à décrire l'articulation qu'entretiennent les disciplines avec la lutte des classes et le mode de production capitaliste dans la mesure où elle réussit à montrer que les pratiques disciplinaires débordent la reproduction des rapports de production (Legrand 2007, 124-125)⁹. Néanmoins, Stéphane Legrand ne thématise pas les conséquences de cette observation sur l'analyse des pratiques de la *résistance* à un pouvoir qui, comme il le note à juste titre, déborde l'augmentation tendancielle de la plus-value. Ainsi, la question est de savoir comment analyser la résistance à un pouvoir qui n'est pas un pur instrument de reproduction des rapports d'exploitation capitaliste sans tomber dans le danger d'une dispersion des pratiques protéiformes de pouvoir, danger sur lequel Nicos Poulantzas, comme nous l'avons vu dans notre introduction, avait insisté dans ses commentaires sur l'œuvre de Foucault du milieu des années 1970. Notre hypothèse de travail est que le

terme foucauldien d'intellectuel spécifique est une clé conceptuelle utile pour répondre à cette question.

La spécificité des pratiques de l'intervention intellectuelle en société

Essayons de faire un survol schématique du chemin déjà parcouru avant d'entrer dans l'analyse du concept d'intellectuel spécifique. De fait, les deux démarches que nous avons analysées se complètent mutuellement. Si, pour Butler, c'est le corps et sa re-signification, dans son rapport avec la psyché, en tant qu'ils débordent les limitations imposées à travers la production par les technologies du pouvoir d'une âme-prison, qui représentent les foyers des pratiques émancipatrices, d'après Stéphane Legrand c'est surtout le rapport historiquement et socialement déterminé que les technologies de pouvoir entretiennent entre elles qui doit être mis en lumière afin de rendre possible l'émergence d'une action émancipatrice. C'est à partir d'une nouvelle manière d'analyser le rapport de la psychanalyse et du marxisme dans l'œuvre de Foucault que ces deux démarches contemporaines réussissent à poser les bases d'une autre problématisation du concept de résistance. Pourtant ces deux perspectives d'analyse de la résistance au pouvoir politique demeurent aveugles sur un point décisif dans l'œuvre foucauldienne des années 1970 et du début des années 1980. Il s'agit, plus précisément, de l'importance que Michel Foucault accorde au rôle que les intellectuels peuvent jouer dans la pratique des luttes contre le pouvoir politique et dans le processus de changement d'un ordre social. En posant le problème de l'intervention intellectuelle, Foucault veut éviter un certain marxisme affadi qui est encore présent dans l'espace académique de son temps. Deux éléments théoriques doivent être mentionnés en ce sens. Tout d'abord, Foucault tente d'élaborer le concept d'intellectuel spécifique en opposition au concept d'intellectuel universel en tant que celui-ci représente la conscience éclairée du savoir ambigu de la classe prolétaire¹⁰. Ensuite, il est utile d'insister sur le fait que la conception de l'intellectuel en tant que conscience universelle et représentative des masses est

surdéterminée par la conception juridique de la vocation de l'intellectuel propre au pouvoir de la souveraineté : cette conception de la vocation de l'intellectuel est forgée par rapport au modèle du juriste représentant l'ordre d'une loi universelle (Foucault 1994b, 110-111). À l'inverse, le terme d'intellectuel spécifique suppose une conscience immédiate des problèmes rencontrés dans les domaines d'un savoir spécifique : comme par exemple celui du psychiatre au sein de l'hôpital, du directeur dans la prison, du pédagogue à l'école. Comment peut-on dépasser cette double détermination historique de la vocation de l'intellectuel en tant qu'il est à la fois conscience éclairée et éclairante du savoir trouble du prolétariat et acteur social agissant selon le modèle d'un ordre juridique composé par des lois universelles ? En quoi réside, au juste, la spécificité de l'intellectuel spécifique ?

Afin de mieux comprendre le statut de l'intellectuel spécifique, il est nécessaire de préciser que, selon Foucault, la résistance ne doit pas être appréhendée comme une lutte se déployant unilatéralement contre l'exploitation de l'économie capitaliste en tant qu'extorsion tendancielle plus grande de la plus-value, car la résistance est, en même temps, une lutte contre le pouvoir (Foucault 2001, 1183). Considérons le cas du pouvoir disciplinaire que nous avons analysé plus haut pour avancer dans cette analyse. Nous avons vu que le pouvoir disciplinaire doit être compris, au niveau de l'histoire généalogique, en étroite relation avec le mode de production capitaliste et la lutte des classes. Pourtant, il convient de noter que les pratiques disciplinaires excèdent la fonction de reproduction du mode de production capitaliste en s'inscrivant dans des institutions telles que l'hôpital psychiatrique, l'école, la prison, etc. Ainsi, en tant qu'instrument d'exercice du pouvoir, la discipline peut être employée dans des milieux institutionnels très variés. C'est pourquoi au sein de l'hôpital ou en prison, le rapport médecin-malade ou gardien-délinquant n'est pas superposable au rapport qui s'établit entre le détenteur du capital et le possesseur d'une force de travail que l'on rencontre dans une fabrique ou dans une usine. Afin de saisir la spécificité de l'intervention d'un intellectuel spécifique, il faut décrire le rapport entre la discipline et l'institution dans

laquelle elle fonctionne. Pour avancer dans cette analyse, prenons le cas de la prison¹¹. La discipline, nous l'avons vu, fabrique des sujets économiquement utiles et dociles politiquement. Cette dynamique proprement disciplinaire produit une *torsion* lorsqu'elle est mise en pratique dans un cadre institutionnel tel que la prison¹². Ainsi, il faut tout d'abord noter que c'est la finalité de l'exercice de la justice qui est détournée dans le milieu pénitentiaire car les technologies punitives produisent des individus assujettis aux appareils de production, mais n'opèrent pas, à la lumière d'une loi judiciaire, une transformation éthique des détenus. Le travail pénal réalisé par les délinquants dans une prison, affirmait Foucault, réside dans « la constitution d'un rapport de pouvoir, [...] d'un schéma de la soumission individuelle et de son ajustement à un appareil de production » (Foucault 1993, 282). Cependant, ce détournement de la finalité de l'ordre judiciaire n'est possible que par le changement de l'objet auquel se rapporte la loi pénale. Du point de vue du registre formel de la loi, c'est l'acte du condamné qui est jugé ; pourtant au niveau punitif de la prison, c'est la vie du délinquant qui est la cible de techniques correctives spécifiques : « L'opération pénitentiaire, si elle veut être une vraie rééducation, doit totaliser l'existence du délinquant, faire de la prison une sorte de théâtre artificiel et coercitif où il faut la reprendre de fond en comble. Le châtement légal porte sur un acte ; la technique punitive sur une vie » (Foucault 1993, 292). C'est donc un changement de l'objet puni qui s'opère lorsqu'on passe du registre universel de la loi au registre empirique de la punition effective. Ainsi, il faut saisir le double déplacement qu'opère le travail disciplinaire au sein de la prison : à la fois au niveau de l'objet puni et à celui de la finalité à atteindre. C'est pourquoi la résistance au pouvoir ne doit pas être appréhendée dans le seul sens d'une lutte contre la production de la plus-value, mais en même temps contre les formes spécifiques prises par le pouvoir dans les différentes institutions où il s'exerce. En l'occurrence, cette spécificité consiste dans un rapport tordu déterminé en dernière instance par les rapports de production – torsion qui, comme nous venons de le voir, se caractérise par un double déplacement

ayant lieu dans le champ de fonctionnement du pouvoir disciplinaire au sein de l'institution pénitentiaire.

Si le rapport entre la loi juridique formelle et la pratique punitive est un rapport tordu, comment expliquer le fait que cette tension passe inaperçue ? Pourquoi est-il si évident que la prison est la modalité la plus adéquate de punir les illégalismes ? Foucault formule une double réponse à cette question. Il faut dire, tout d'abord, que dans le milieu de l'idéologie libérale de la liberté, l'emprisonnement apparaît comme étant une *privation* de liberté. C'est dans ce cadre idéologique que la prison a pu devenir une condition matérielle d'existence « naturelle » de la loi juridique (Foucault 1993, 268). Mais il faut noter, deuxièmement, qu'il y a une « forme-salaire » de la prison. C'est dire que l'emprisonnement est le cadre matériel où le châtiment se monnaie en heures, jours, années. De là, explique Foucault, l'expression si fréquente qu'on est en prison pour « payer sa dette ». Ainsi, « la prison est “naturelle” comme est “naturel” dans notre société l'usage du temps pour mesurer les échanges » (Foucault 1993, 269). Dans cette perspective, l'intervention de l'intellectuel spécifique doit être comprise dans un double sens : elle consiste, tout d'abord, dans l'acte de visibilisation d'un rapport singulier de pouvoir, comme dans l'exemple que nous venons d'examiner et, ce faisant, à agir *dans et sur* le rapport de pouvoir ainsi décrit. Le travail de l'intellectuel est de rendre visible un rapport spécifique de pouvoir non pas dans le sens où il doit décrire seulement une pratique de pouvoir invisible. Plus précisément, son travail consiste à faire voir combien est devenue invisible cette forme de visibilité qu'est la prison. C'est un « trop visible », c'est la « naturalité » de la prison en tant qu'« évidence » qui « crève les yeux » qu'il s'agit de pouvoir décrire¹³.

Mais selon quelle *modalité pratique* se déploie l'action ou l'intervention de l'intellectuel ? Elle se déploie de deux façons différentes et opposées. D'un côté, la fonction de l'intellectuel peut résider dans le renforcement d'une technologie de pouvoir spécifique. D'un autre côté, l'intervention intellectuelle peut déstabiliser le rapport qu'une technologie de pouvoir entretient avec l'institution dans laquelle elle se situe. Il nous faut analyser de plus près ces deux positions radicalement opposées.

Sous quelle modalité spécifique l'intellectuel, dont la fonction s'inscrit dans un lieu social déterminé, peut-il participer au renforcement et à la répétition du fonctionnement d'une technique de pouvoir ? Afin de répondre à cette question, il convient d'interroger la spécificité des conditions matérielles d'existence du savoir que l'intellectuel produit. Le pouvoir disciplinaire se déploie dans des conditions matérielles d'existence rendant possible l'émergence d'un savoir spécifique. Nous avons analysé le rapport que les pratiques disciplinaires entretiennent avec la production de la plus-value et l'institution qu'est la prison ; il nous faut à présent examiner la spécificité de la structure inhérente à l'exercice du pouvoir disciplinaire en tant qu'elle spécifie la condition matérielle d'un savoir à analyser dans sa singularité historique¹⁴. L'un des éléments centraux qui différencie le pouvoir disciplinaire d'autres types de pouvoir est son caractère isotopique. En quoi réside la particularité de cette caractéristique centrale et quel est son rapport avec le savoir des intellectuels ? Le caractère isotopique du pouvoir disciplinaire peut être décrit selon une triple détermination. Son appréhension adéquate montre le rapport qu'entretient le savoir théorique avec les pratiques disciplinaires.

- 1) L'isotopie du pouvoir disciplinaire signifie tout d'abord que, dans un dispositif disciplinaire, chaque individu a sa place rigoureusement précisée. Pensons aux grades militaires dans le dispositif disciplinaire qu'est l'armée ou aux places qu'occupent les élèves dans une école selon leur âge et les résultats obtenus (Foucault 2003, 54)¹⁵.
- 2) Les dispositifs disciplinaires, en raison du fait qu'ils sont rigoureusement codifiés dans des schémas de hiérarchie qui disposent clairement les places des individus, doivent pouvoir s'articuler entre eux : « C'est ainsi que les classements scolaires, explique Foucault, se projettent sans trop de difficulté et moyennant un certain nombre de corrections, dans les hiérarchies sociales – techniques que l'on trouve chez les adultes. La hiérarchisation que vous trouvez dans le système disciplinaire et militaire reprend en lui, en les transformant, les hiérarchies disciplinaires que vous

trouvez dans le système civil. Bref, l'isotopie de ces différents systèmes est à peu près absolue » (Foucault 2003, 55).

- 3) Troisièmement, le caractère isotopique des dispositifs disciplinaires consiste en ceci que la discipline, parce qu'elle classe selon un ordre strict les individus, bute nécessairement sur quelque chose que l'on peut qualifier d'inclassable ou de résidu. Si le point d'achoppement du pouvoir de souveraineté était l'hétérogénéité des systèmes hiérarchiques, le point d'achoppement du dispositif disciplinaire est l'individu inclassable (Foucault 2003, 55).

En effet, c'est dans l'écart entre l'ordre isotopique qui structure un dispositif disciplinaire et ce qui lui échappe qu'intervient le savoir théorique de l'intellectuel. Le rôle de ce savoir est double. D'un côté, sa fonction consiste à combler cet écart et, ce faisant, à reproduire la structure de pouvoir qui le sous-tend. D'un autre côté, la fonction du savoir ne consiste pas exclusivement à remplir un manque qui creuse une structure de pouvoir, mais peut aussi produire une nouvelle configuration de pouvoir. Dans l'exemple de la prison, l'écart qui creuse de l'intérieur le dispositif disciplinaire se cristallise dans l'hypostase de l'individu délinquant. Ce dernier est à la fois inclassable du point de vue du pouvoir disciplinaire et objet de connaissance d'une théorie spécifique telle que la criminologie, par exemple. Le savoir théorique cristallisé dans un discours comme la criminologie, dans ce cas de figure, n'est pas indépendant des conditions matérielles de son émergence : c'est l'*illusion* d'extériorité du savoir qui rend possible la répétition, à travers lui, de la *pratique* de pouvoir disciplinaire qui pourtant génère ce même savoir théorique. Ainsi, non seulement la discipline, dans sa disposition pratique isotopique, rend possible l'émergence d'un savoir théorique, mais, de surcroît, ce savoir peut avoir un effet en retour sur ses propres conditions matérielles d'émergence. Force est de constater que, de ce point de vue, le délinquant est réduit au statut d'objet d'une connaissance « scientifique » (dont le représentant est le criminologue) ; il n'est donc pas traité en tant qu'*acteur* ayant la

possibilité d'énoncer un discours sur ses propres conditions d'existence. Autrement dit, le sujet délinquant est rendu passif parce qu'il est traité en tant qu'objet d'une connaissance possible. Pour sortir de cette passivité, il faut changer le statut même qui est attribué au sujet délinquant et lui donner l'occasion d'être l'acteur ayant un rôle à jouer dans la pratique de la transformation de ses propres conditions d'existence¹⁶. Essayons de généraliser ce que nous venons de décrire.

Afin de comprendre adéquatement à la fois le phénomène de la répétition d'une pratique de pouvoir et son dépassement théorico-pratique, l'important n'est pas tant de saisir, dans leur spécificité, la technique de pouvoir que l'on répète ou le savoir qui lui sert de point d'appui dans sa propre répétition, mais *le rapport* à l'écart qui déstabilise une pratique de pouvoir. Autrement dit, c'est l'appréhension de l'écart en tant que manque à combler ou point générateur d'une nouvelle action collective qui est le facteur décisif soit pour produire une transformation sociale soit pour entériner la structure d'un certain pouvoir. La résistance ne doit pas être appréhendée en tant qu'opposition à ce qui est déviant, mais à ce qui a rendu la déviance possible, en l'occurrence les pratiques disciplinaires en tant que cause sociale et non pas le psychisme pathologique d'un individu jugé anormal. Dans la pratique de la résistance, comme nous le verrons en avançant dans l'analyse du statut des prisons, les sujets délinquants eux-mêmes ont un rôle central à jouer.

Insistons sur le fait qu'une telle compréhension de la spécificité du travail intellectuel ne serait pas possible si l'on ne modifiait pas notre rapport à la croyance en une certaine relation que la théorie entretient avec la pratique. Comme nous l'avons vu lorsque nous avons décrit la pratique disciplinaire, le savoir théorique n'est pas coupé de ses propres conditions matérielles d'existence. De ce point de vue, le rapport que le savoir théorique entretient avec la pratique se déploie en un double sens : la pratique de pouvoir génère un savoir qui peut avoir des effets en retour sur cette même pratique de pouvoir. En même temps, la description de la prison et le fonctionnement du pouvoir disciplinaire qui lui est inhérent nous ont permis de comprendre que la pratique punitive n'est

pas une simple application d'une loi formelle du fait qu'elle opère, comme nous l'avons vu, un double déplacement du code pénal. C'est pourquoi le rapport entre la théorie (le code pénal) et la pratique (les techniques punitives), dans le cas spécifique de la prison, n'est pas un rapport d'homologie, mais, au contraire, un rapport d'hétérogénéité. Ainsi, une réforme de la prison ne peut pas être appréhendée en tant que *meilleure application* d'une loi formelle aveugle au champ pratique qui la surdétermine. Insistons dans le sens de cette observation en disant que l'intervention des intellectuels dans la prison ne peut pas être faite à partir d'un savoir théorique extérieur aux conditions sociales d'existence des pratiques punitives, mais, à l'inverse, en fonction d'un savoir spécifique immanent au milieu pénitentiaire et pourtant non réductible à sa structure disciplinaire. C'est de ce point de vue que Foucault affirmait que « les masses n'ont pas besoin [des intellectuels] pour savoir ; elles savent parfaitement, clairement, beaucoup mieux qu'eux ; et elles le disent fort bien. Mais il existe un système de pouvoir qui barre, interdit, invalide ce discours et ce savoir » (Foucault 2001, 1176). Ce n'est donc pas le manque de savoir qui caractérise le statut des masses, un manque que les intellectuels devraient combler avec leur propre savoir. Pourtant, ce savoir des masses est barré et interdit par un dispositif spécifique de pouvoir. C'est pourquoi le rôle de l'intellectuel est de rendre visible ce savoir *déjà là* et, ainsi, de garantir son inscription dans un espace social élargi. C'est ainsi que le rôle de l'intellectuel qui caractérise l'engagement de Foucault dans le Groupe d'Information sur les Prisons dépasse à la fois la posture de l'intellectuel universel cher à une certaine tradition marxiste et la posture de l'intellectuel-expert, tel le criminologue qui, comme nous l'avons vu, réduit le sujet-délinquant à l'objet d'une connaissance « scientifique ». Ce dépassement consiste en ceci que l'intellectuel agit en tant que relais assurant le passage entre un savoir en cours de formation dont les porteurs sont les sujets délinquants en milieu pénitentiaire et sa mise en lumière dans un milieu social plus global. Dans le cas de la prison, la fonction de l'intellectuel spécifique est donc de participer à une action collective consistant à rendre visible un savoir invisible. C'est ce passage

de l'invisibilité d'un savoir à sa visibilisation sociale qui distingue, sous une lumière nouvelle, le travail de l'intellectuel spécifique du travail psychanalytique consistant à agir sur une cause psychique. Le terme que Foucault avait choisi pour décrire ce passage en tant qu'il diffère de l'analyse psychanalytique de l'inconscient est celui de « secret ». Dans un entretien avec Gilles Deleuze qui date de 1972, Foucault affirmait que :

Le discours de lutte ne s'oppose pas à l'inconscient : il s'oppose au secret. Ça a l'air d'être beaucoup moins. Et si c'était beaucoup plus ? Il y a toute une série d'équivoques à propos du « caché », du « refoulé », du « non-dit », qui permettent de « psychanalyser » à bas prix ce qui doit être l'objet d'une lutte. Le secret est peut-être plus difficile à lever que l'inconscient (Foucault 2001, 1175).

Comment faut-il comprendre le terme de « secret » ici employé par Foucault et en quoi est-il différent du concept d'inconscient ? Nous avons vu qu'un certain freudo-marxisme considérait que c'est au moment où le corps est devenu un instrument de performance que le refoulement du corps en tant qu'organe de plaisir peut être compris. Pourtant, selon Foucault le phénomène social du refoulement du corps en tant qu'organe de plaisir peut être compris si l'on décrit non pas l'objet exclu, mais les manières d'exclure et de dresser les sujets. Ce sont précisément ces modalités d'exclusion et de dressage qui sont économiquement profitables et intéressantes politiquement dans le cadre du mode de production capitaliste. Or, ces modes d'exclusion *ne sont pas de l'ordre de l'inconscient*. Les pratiques disciplinaires que nous avons brièvement décrites ne sont pas un refoulé, elles sont l'objet d'une lutte sociale locale dans la mesure où elles participent, secrètement, au renforcement des conditions qui rendent possible l'extorsion capitaliste de la plus-value. Le pouvoir, considéré dans sa pratique matérielle, comme dans le cas de la discipline, n'est donc pas sujet d'un clivage, il est objet d'une lutte et c'est précisément la description du champ stratégique de cette lutte qu'il est important de réaliser. Pourquoi toutefois employer le terme de « secret » pour décrire le statut des disciplines et la lutte contre leur fonction politique et économique ? Parce que la conjoncture

sociale dans laquelle se situait Foucault en tant qu'intellectuel spécifique se caractérisait par un silence qui dominait sur les conditions d'existence propres au fonctionnement des prisons, conditions dans lesquelles les technologies de dressage disciplinaires étaient, et sont certainement encore, dominantes. C'est contre ce silence et contre ce secret qui entourait les pénitenciers que le Groupe d'Information sur les Prisons avait organisé sa lutte en mobilisant l'action des intellectuels spécifiques. En témoigne, entre autres, le *Manifeste du G.I.P* dont nous citons un bref passage : « Nous nous proposons de faire savoir ce qu'est la prison : qui y va, comment et pourquoi on y va, ce qui s'y passe, ce qu'est la vie des prisonniers et celle, également, du personnel de surveillance, ce que sont les bâtiments, la nourriture, l'hygiène, comment fonctionne le règlement intérieur, le contrôle médical, les ateliers [...] » (Foucault 2001, 1043).

L'intervention intellectuelle, selon cette perspective, consiste à assurer un passage entre deux points sociaux différents : le savoir invisible et secret dont le site est la prison et le milieu social en tant qu'extériorité inaccessible à la parole des détenus. Ainsi, pour rendre possible la résistance au pouvoir, ce n'est pas à l'efficacité d'une causalité psychique qu'il faut faire appel. Mais il ne suffit pas non plus de décrire l'efficacité d'une causalité sociale dont l'action pourrait être activée par l'agir du prolétariat en tant qu'il est porteur d'un projet social universel. En effet, dans le cas de la prison, c'est une action conjointe entre l'intellectuel spécifique et le savoir barré des sujets délinquants qui peut produire une transformation sociale. De manière générale, il est important de dire c'est dans la conjonction entre l'action des intellectuels et le savoir des groupes sociaux qu'une innovation sociale peut avoir lieu.

Conclusion

L'on pourrait certes critiquer le fait que, dans les travaux généalogiques de Foucault, on ne trouve pas tout au moins l'esquisse d'un projet social garantissant le bien-fondé du fonctionnement d'une action collective (Putnam 2013, 165-166).

De surcroît, on pourrait reprocher à la démarche foucauldienne de demeurer purement descriptive et de ne pas questionner ce que l'on pourrait appeler la créativité subjective nécessaire à produire une innovation sociale. Pourtant il convient de se demander si le déploiement même de la créativité peut avoir lieu sans interroger les blocages sociaux qui barrent l'émergence de nouveaux savoirs. C'est une analyse de ces blocages situés tant au niveau psychique qu'à un niveau social que nous avons réalisée dans ce travail tout en questionnant le rôle que peuvent jouer l'intellectuel spécifique et les groupes sociaux dans le processus de leur dépassement. Une telle démarche doit être nécessairement déplacée à un niveau où c'est l'*action collective* des intellectuels spécifiques qui est questionnée, un problème que Foucault n'a pas thématiqué en tant que tel dans ses travaux généalogiques bien qu'il ne l'ait pas complétement ignoré (Foucault 1994b, 111-112). Comment, en effet, rendre collectif le travail des intellectuels spécifiques ayant lieu dans des institutions qui entretiennent des rapports particuliers avec des pratiques de pouvoir particulières ? Quelle nouvelle institution peut-on créer où soit prise en compte la conjonction entre l'intellectuel spécifique et les acteurs sociaux ? Est-ce que le modèle de l'« intellectuel-relais » que nous avons analysé en nous penchant sur le cas du Groupe d'Information sur les Prisons peut être employé dans le domaine d'autres pratiques d'intervention intellectuelle ? Ces questions exigent un réinvestissement conceptuel de l'œuvre foucauldienne afin de pouvoir évaluer les limites qui lui sont inhérentes et les conditions nécessaires d'un franchissement possible.

NOTES

¹ Pour une analyse de la fonction qu'occupe la psychanalyse dans les travaux de Michel Foucault dans leur ensemble, nous renvoyons à l'article de Jacques Lagrange (Lagrange 2009, 11-55).

² En ce sens, nous lirons l'article de Yoshiyuki Sato (Sato 2004, 63-84).

³ Nous analyserons notamment l'article intitulé « Assujettissement, résistance, re-signification » (Butler 2002, 135-164).

⁴ Nous allons notamment analyser le texte de Stéphane Legrand intitulé « Le marxisme oublié de Foucault » (Legrand 2004, 27-43) ; nous allons le

compléter, sur certains points précis, avec quelques références à son travail *Les normes chez Foucault* (Legrand 2007).

⁵ Le pouvoir, affirme Judith Butler, « désigne un certain type de restriction dans la production, une restriction sans laquelle la production du sujet ne saurait avoir lieu » (Butler 2002, 136-137). Notons que Butler reprend, en faisant cette affirmation, l'interprétation spinoziste qu'avait faite Pierre Macherey de la force des normes chez Foucault. Dans son texte *Pour une histoire naturelle des normes*, Macherey décrit le principe d'immanence et de productivité des normes chez Foucault de la façon suivante : « Contre l'idée courante d'après laquelle le pouvoir des normes est artificiel et arbitraire, ce principe révèle le caractère nécessaire et naturel de leur force qui se définit et se forme au fil même de son action, qui se produit en produisant ses effets, tendanciellement sans réserve et sans limites, c'est-à-dire sans supposer l'intervention négatrice d'une transcendance ou d'un partage. C'est sans doute ce que Foucault a voulu exprimer en parlant de la positivité de la norme, qui se donne entièrement, se produit en produisant ses effets, à travers son action, c'est-à-dire dans ses phénomènes, et simultanément dans ses énoncés, sans du tout retenir en deçà de ceux-ci, ou les surplombant, un absolu de pouvoir d'où elle tirerait son efficacité, mais dont elle n'épuiserait jamais toutes les ressources (Macherey 2009, 96).

⁶ « La psyché, qui inclut l'inconscient, est très différente du sujet : la psyché est précisément ce qui excède les effets d'emprisonnement de l'exigence discursive pour habiter une identité cohérente, pour devenir un sujet cohérent. La psyché est ce qui résiste à la régularisation que Foucault attribue aux discours normalisateurs » (Butler 2002, 139).

⁷ « Foucault remanie la possibilité de la re-signification. Il mobilise d'un point de vue politique ce que Nietzsche, dans *La généalogie de la morale*, appelle "la chaîne du signe". Nietzsche affirme que les usages attribués originellement à un signe donné se situent "à des années-lumière" des usages pour lesquels il devient ensuite disponible. Ce fossé temporel entre les usages produit la possibilité d'une inversion de la signification mais ouvre aussi la voie à l'inauguration de possibilités signifiantes qui excèdent celles auxquelles le terme avait été initialement assigné », (Butler 2002, 149).

⁸ Dans la leçon du 5 mars du cours au Collège de France *Les anormaux*, Michel Foucault adresse le même type de critique à Van Ussel qui, tirant hâtivement un schéma explicatif d'Herbert Marcuse, soutient dans son *Histoire de la répression sexuelle* que le corps devient, à l'époque du développement de la société capitaliste, un « instrument de performance » et que ce phénomène implique, simultanément, le refoulement du corps en tant qu'« organe de plaisir » (Foucault 1999, 221-222).

⁹ Nous lirons, en ce sens, le quatrième chapitre de *Les normes chez Foucault* où Stéphane Legrand analyse le fonctionnement du pouvoir disciplinaire dans l'hôpital psychiatrique, une institution où le rapport médecin-patient n'est pas superposable au rapport qu'entretient le détenteur du capital avec l'ouvrier. Nous nous distinguons de cette démarche en analysant le rôle que l'intellectuel dit « spécifique » (nous verrons en quel sens il faut entendre cette expression) joue dans une institution (Legrand 2007, 236-269).

¹⁰ Foucault ne cite aucune référence lorsqu'il oppose son concept d'intellectuel spécifique au concept d'intellectuel universel en tant qu'il représente la conscience éclairée de la classe prolétaire. Le concept d'intellectuel universel est central dans les travaux des auteurs comme Lukacs ou Gramsci que Foucault a certainement lus, mais qu'il n'a pourtant pas commentés. Qu'il nous suffise de noter ici, pour illustrer la figure de l'intellectuel universel, le fameux texte de Jean-Paul Sartre « Plaidoyer pour les intellectuels », écrit en 1966 et dans lequel la figure de l'intellectuel universel porte-parole de tous joue un rôle central. En effet, Sartre soutient que « c'est en appliquant la méthode dialectique, en saisissant le particulier à travers les exigences universelles et en réduisant l'universel à un mouvement d'une singularité vers l'universalisation que l'intellectuel, défini comme *prise de conscience de sa contradiction* constitutive, peut aider à la constitution de la prise de conscience prolétarienne » (Sartre 1990, 254). Sartre affirmait, quelques passages plus loin, que « l'intellectuel, par sa contradiction propre – qui devient sa *fonction* –, est poussé à faire pour lui-même et, en conséquence, *pour tous* la prise de conscience » (Sartre 1990, 259-260).

¹¹ Sur l'analyse foucauldienne de la naissance de la prison, nous lirons aussi François Boullant (Boullant 2003). Notre démarche se distingue de celle développée par cet auteur en ceci que nous insistons sur une analyse du statut de l'action de l'« intellectuel spécifique », un concept que François Boullant ne thématise pas, bien que la question de l'intervention intellectuelle ne soit pas étrangère à ses descriptions.

¹² La prison et les technologies punitives dont elle est nécessairement accompagnée doivent être placées, selon Foucault, « au point où se fait la *torsion* du pouvoir codifié de punir, en un pouvoir disciplinaire de surveiller » (Foucault 1993, 260 ; nous soulignons).

¹³ Sur ce point, nous lirons aussi l'article d'Etienne Balibar sur Foucault (Balibar 1997, 288-289).

¹⁴ Hilary Putnam, dans son livre *L'éthique sans l'ontologie*, se montre scandalisé par le fait que Foucault rabattait toute formation de savoir sur une pratique de pouvoir (Putnam 2013, 167). Il est important toutefois de préciser que Foucault cherche à comprendre la *spécificité* des pratiques de pouvoir *contingentes* en tant que conditions d'existence matérielle du savoir. Tout savoir n'est pas issu du pouvoir, tant s'en faut, mais il y a des pratiques de pouvoir arbitraires qui rendent possible l'émergence d'un savoir spécifique : ce sont ces pratiques-là de pouvoir qu'il s'agit d'analyser.

¹⁵ Le caractère isotopique du pouvoir disciplinaire est un élément qui distingue de manière à opposer les pratiques disciplinaires au pouvoir de la souveraineté. En effet, les rapports de souveraineté ne sont pas isotopiques parce qu'ils ne peuvent pas être situés dans un système hiérarchique qui définirait de manière exhaustive leur rôle. Il y a donc hétérogénéité dans le rapport qu'entretiennent les différents pouvoirs de souveraineté : « Vous avez, par exemple, le rapport de souveraineté que l'on trouve entre le serf et le seigneur ; vous avez un autre rapport de souveraineté, qui est absolument insuperposable à celui-là, qui est le rapport entre détenteur du fief et suzerain ; vous avez le rapport de souveraineté exercé par le prêtre à l'égard

du laïc ; tous ces rapports, on ne peut pas les intégrer à l'intérieur d'un système véritablement unique » (Foucault 2003, 45).

¹⁶ En analysant la possibilité de la réforme des prisons, Foucault affirmait que le problème est, de manière générale, « de savoir si l'on peut imaginer une société dans laquelle l'application des règles serait contrôlée par les groupes eux-mêmes » (Foucault 2001, 1300 ; nous soulignons).

RÉFÉRENCES

Balibar, Étienne. 1997. « Foucault et Marx – l'enjeu du nominalisme ». Dans *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, par Etienne Balibar. Paris : Galilée.

Boullant, François. 2003. *Michel Foucault et les prisons*. Paris : Presses Universitaires de France.

Butler, Judith. 2002. « Assujettissement, résistance, re-signification ». Dans *La vie psychique du pouvoir*, par Judith Butler. Paris : Léo Scheer.

Foucault, Michel. 1972. *L'histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. 1990. *Les mots et les choses*. Paris : Gallimard, coll. Tel.

Foucault, Michel. 1993. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, coll. Tel.

Foucault, Michel. 1994a. *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, coll. Tel.

Foucault, Michel. 1994b. *Dits et écrits III*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. 1997. « *Il faut défendre la société* ». Paris : Gallimard/Seuil.

Foucault, Michel. 1999. *Les anormaux*. Paris : Gallimard/Seuil.

Foucault, Michel. 2001. *Dits et écrits I*. Paris : Gallimard, coll. Quarto.

Foucault, Michel. 2003. *Le pouvoir psychiatrique*. Paris : Gallimard/Seuil.

- Foucault, Michel. 2013. *La société punitive*. Paris : Gallimard/Seuil.
- Lagrange, Jacques. 2009. « Versions de la psychanalyse dans le texte de Foucault ». *Incidence*, 4-5 : 11-55.
- Legrand, Stéphane. 2004. « Le marxisme oublié de Foucault ». *Actuel Marx*, 36 (2) : 27-43.
- Legrand, Stéphane. 2007. *Les normes chez Foucault*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Macherey, Pierre. 2009. « Pour une histoire naturelle des normes ». Dans *La force des normes*, par Pierre Macherey. Paris : La fabrique.
- Sartre, Jean-Paul. 1990. « Plaidoyer pour les intellectuels ». Dans *Situations philosophiques*, de Jean-Paul Sartre. Paris : Gallimard, coll. Tel, 219-283.
- Sato, Yoshiyuki. 2004. « Subjectivation et résistance. Sur le tournant de Foucault ». *Cahiers philosophiques*, 99 : 63-84.
- Poulantzas, Nicos. 2013. *L'État, le pouvoir, le socialisme*. Paris : Les Prairies Ordinaires.
- Putnam, Hilary. 2013. *L'éthique sans l'ontologie*. Paris : Cerf.

Oleg BERNAZ est doctorant en philosophie à Université catholique de Louvain et membre du Centre de Philosophie du Droit (CPDR). Ses recherches portent notamment sur l'épistémologie de l'histoire et la généalogie du pouvoir chez Michel Foucault et la politique de la langue dans l'Union Soviétique (1920-1930).

Address:

Oleg Bernaz
SSH/JURI - Institut pour la recherche
interdisciplinaire en sciences juridiques (JUR-I)
PJTD - Place Montesquieu 2 bte L2.07.01 à 1348
Louvain-la-Neuve, Belgique
E-mail : oleg.bernaz@uclouvain.be.